

République Française

Département HAUTE-GARONNE

Commune de Lavernose-Lacasse

2022/19

DECISION N°2022-16

(Prise en application de l'article L 2122-22 du CGCT)

Objet : . Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2023 pour l'acquisition d'un tracteur

Le Maire de la commune de LAVERNOSE LACASSE (Haute-Garonne) ;

Vu l'article L 2122-22, 4° du Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 n° III-2020/40, donnant délégation à Monsieur le Maire pour exercer un certain nombre d'attributions relevant de cette assemblée pour la durée de son mandat,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur le Maire indique qu'un contrat de territoire a été signé entre le conseil départemental de la Haute-Garonne, la communauté d'agglomération du Muretain et les communes membres.

Cette politique contractuelle a pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Accompagner les dynamiques et les complémentarités des territoires urbains, périurbains, ruraux ou de montagne pour un développement équilibré
- Impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil
- Instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation dans un contexte de recomposition territoriale

Ce contrat a pour objectif de définir une stratégie d'aménagement et de développement durable par une programmation pluri annuelle. Les projets concernés sont les projets d'investissements en maîtrise d'ouvrage intercommunale, les projets de portée intercommunale en maîtrise d'ouvrage communale ainsi que les projets communaux de portée locale selon leur intégration dans les priorités et enjeux du contrat.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire pour : l'acquisition d'un tracteur pour un devis d'un montant de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.

DECIDE

De présenter la demande de subvention concernant l'acquisition d'un tracteur pour un montant de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC, auprès du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Fait à LAVERNOSE-LACASSE, le 13/09/2022
Le Maire, A.DELSOL



REÇU EN PREFECTURE

le 15/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20220913-202216-DE